

**AVENANT n°1**

**N° de marché : 2024-0178**

**AU MARCHE SUBSEQUENT DE L'ACCORD-CADRE**

**passé le 26/04/2024 avec la société OUEST MAINTENANCE SERVICE – VINCI FACILITIES PORTE DE BRETAGNE**

**sur le fondement du Code de la commande publique**

**TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE AU COLLEGE LA BINQUENAI A RENNES**

**LOT N°5 PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION**

<b>Commission d'Appel d'Offres (CAO)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI : <i>Modification préalablement soumise à la CAO car entraînant une augmentation cumulée du montant initial du marché ≥ 5%</i>
	<input type="checkbox"/> NON : <i>Modification non préalablement soumise à la CAO car n'entraînant pas une augmentation cumulée du montant initial du marché &lt; 5%</i>

<b>Commission permanente</b>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI : <i>Modification ≥ 15 % aux marchés publics passés :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Selon une procédure formalisée ;</li> <li>- Selon une procédure adaptée ≥ 221 000€ HT ;</li> <li>- Sans publicité ni mise en concurrence préalables ≥ 221 000€ HT ;</li> <li>- En marchés subséquents aux accords-cadres</li> </ul>
	<input type="checkbox"/> NON : <i>Modification ≥ 15 % aux marchés publics passés :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Selon une procédure adaptée &lt; 221 000 € HT</li> <li>- Sans publicité ni mise en concurrence préalable &lt; 221 000 € HT</li> </ul> <i>Modification &lt; 15 % aux marchés publics passés quelques soient leur montant et procédure ;</i> <i>Avenant sans incidence financière quel que soit la procédure.</i>

**Pôle Territoires Services de proximité/ Agence du Pays de Rennes/ Service Entretien sécurité des bâtiments**

**Entre les soussignés**

**Jean Luc CHENUT**, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Représentant le Département d'Ille-et-Vilaine

1 avenue de la Préfecture  
CS 24218  
35042 Rennes Cedex

et dénommé ci-après « l'acheteur »

***d'une part,***

et

***d'autre part,***

Le titulaire du marché : OUEST MAINTENANCE SERVICE – VINCI FACILITIES

Représentant par : Madame Jane OGWO

Adresse postale : 7 A rue des Charmilles – 35510 CESSON SEVIGNE

N° SIRET : 535 258 669 Code APE 4321A

Courriel : aevfpb@vinci-facilities.com

et dénommé ci-après « le titulaire »

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

## **PREAMBULE**

Par marché subséquent n° 2024-0178 en date du 26/04/2024 à l'accord cadre n°2021-0718B, les prestations citées en titre du présent document ont été confiées à la société OUEST MAINTENANCE SERVICE – VINCI FACILITIES, titulaire du contrat.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT AU MARCHÉ SUBSEQUENT**

### 1-1 Objet et modifications introduites par le présent avenant

Travaux complémentaires suite à modification des modalités d'exécution des prestations de plomberie et de chauffage.

Ces travaux sont nécessaires pour répondre à la réglementation en vigueur en matière d'accessibilité dans les bâtiments existants et conditionnent la remise de l'attestation de conformité par le contrôleur technique. Ces travaux complémentaires font suite d'une part, à des erreurs de plans nécessitant de revoir la configuration des espaces et d'autre part, à une mauvaise compréhension/appréciation de la réglementation au moment des études de conception.

1-3 - Avenant avec incidence financière :  OUI     NON

### 1-4 - Fondement juridique de passation de cet avenant

<input type="checkbox"/>	Art. R2194-1	Modifications prévues dans les documents contractuels initiaux (clauses de réexamen)
<input checked="" type="checkbox"/>	Art. R2194-2 à 4	Prestations supplémentaires devenues nécessaires et ne figurant pas dans le marché public initial si un changement de titulaire est rendu impossible pour des raisons techniques ou économiques
<input type="checkbox"/>	Art. R2194-5	Modifications liées à des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait prévoir
<input type="checkbox"/>	Art. R2194-6	Remplacement du titulaire initial par un nouveau titulaire dans le cadre d'une cession de marché
<input type="checkbox"/>	Art. R2194-7	Modifications non substantielles quel qu'en soit le montant
<input type="checkbox"/>	Art. R2194-8 à 9	<input type="checkbox"/> Inférieur aux seuils européens <u>et</u> à 10% du montant initial du marché (fournitures et services)
		<input type="checkbox"/> Inférieur aux seuils européens <u>et</u> à 15% du montant initial du marché (travaux)

## **ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AVENANT AU MARCHÉ SUBSEQUENT**

Le présent avenant augmente le montant du marché public qui se décompose comme suit :

Montant initial HT du marché	28 711.48
Montant cumulé HT des avenants précédents	/
Montant HT du présent avenant	10 701.73
Pourcentage d'augmentation du présent avenant	37.27 %
Total HT des avenants	10 701.73
Nouveau montant HT du marché	39 413.21
% d'augmentation cumulé des avenants	37.27 %
<i>Dont % d'augmentation si recours à l'article R2194-8</i>	

Le montant TTC du présent avenant n°01 est de 12 842.08 €.

Le nouveau montant TTC du marché / de l'accord-cadre est de 47 295.85 €.

## **ARTICLE 3 - DELAI**

L'article 4 du marché subséquent a fixé la durée du marché à 20 semaines, hors période de préparation.

L'ordre de service n°2021003319 a fixé une date d'exécution des prestations du 27 mai au 9 décembre 2024, délai prolongé le 28 novembre 2024, jusqu'au 31 juillet 2025.

Ce délai reste inchangé.

## **ARTICLE 4 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT**

Le présent avenant prendra effet à compter de la date de sa notification.

## **ARTICLE 5 - CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ SUBSEQUENT**

Toutes les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire du contrat renonce à tout recours ultérieur et à toute action contentieuse, pour tous faits antérieurs à la signature du présent avenant.

Fait à : ....

En date du : ...

Pavé de signature de l'acheteur

Pavé de signature du titulaire

#signature#

# Éléments financiers

Commission permanente  
du 07/07/2025

N° 50912

## Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°25450	APAE : 2020-BATII002-532 AMELIORATION DES COLLEGES		
Imputation	<b>23-221-2313.12-0-P33A7</b> Constructions (bâtiments scolaires)		
Montant de l'APAE	2 366 972,87 €	<b>Montant proposé ce jour</b>	<b>12 842,08 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>12 842,08 €</b>